

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DJS 95 Subventions (8 900 euros) à 3 associations sportives locales (15^e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à trois associations sportives du 15^e arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 15^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 900 euros est attribuée pour l'exercice 2016 à l'association SKA sports (n°X02397 / n°16653 / n°2016_04096) –291, rue Lecourbe (15^e).

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3 500 euros est attribuée pour l'exercice 2016 à l'association Babel 7 Paris (n°X03487 / n°16893 / n°2016_04761) –1, rue Léon Séché (15^e).

Article 3 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4 500 euros est attribuée pour l'exercice 2016 à l'association Paris Basket 15 (n°1000054085 / n°48442 / n°2016_01051) – 14, rue Eugène Gibez (15^e).

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant total de 8 900 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO